



Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière Haute Normandie








1^{er} Syndicat National des Cafés, Hôtels, Restaurants, Discothèques

VOTRE PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE

Votre cotisation à l'UMIH inclue une **protection juridique professionnelle** avec notre partenaire **CFDP Assurances** et notre **avocat conseil**.

CFDP Assurance **prend en charge*** les **frais et honoraires** de vos **défenseurs** (avocats, huissiers, experts...) sous réserve d'une ouverture de dossier auprès de l'UMIH et sous présentation des factures acquittées.

LA PROTECTION JURIDIQUE EST COMPETENTE EN CAS DE LITIGE DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

-  **PROTECTION IMMOBILIERE**, dans un litige portant sur l'occupation, l'usage des locaux professionnels en votre qualité de propriétaire ou de locataire.
-  **PROTECTION ADMINISTRATIVE**, dans un litige vous opposant à un service public ou une collectivité territoriale.
Par exemple : vous êtes redressé de manière injustifiée par l'administration fiscale qui ne tient pas compte de certains abattements auxquels vous avez droit. Votre contrat prévoit la prise en charge de la procédure devant le Tribunal Administratif.
-  **PROTECTION FISCALE**, prise en charge des honoraires de l'avocat fiscaliste lorsque vous entendez exercer un recours contentieux pour contester l'avis de redressement fiscal qui vous a été notifié pendant la période de garantie.
-  **PROTECTION COMMERCIALE**, vous opposant à un fournisseur, client ou un concurrent.
Par exemple : Un fournisseur vous livre avec 15 jours de retards ce qui vous cause un grave préjudice financier. Un dédommagement est négocié à l'amiable par nos juristes.
-  **PROTECTION PATRIMONIALE**, litige relatifs à vos biens professionnels.
-  **DEFENSE PRUD'HOMALE**, assignation par un salarié à la suite d'un conflit.
Par exemple : A la suite de son licenciement, votre salarié conteste les indemnités versées et vous assigne devant le Conseil des Prud'hommes. Les honoraires de votre avocat sont pris en charge*
-  **DEFENSE PENALE**, vous êtes poursuivis pour une infraction relevant de votre activité.
Par exemple : Vous êtes poursuivi au pénal pour avoir contrevenu aux règles de sécurité dans vos locaux. Nous vous informons sur vos droits et organisons votre défense

**A hauteur des montants contractuels*

